**ASCAVS – Association de Sauvegarde du CAdre de Vie Samoisien (Association loi de 1901)**

24bis rue du Puits Bardin

77920 Samois-sur-Seine

 À l’attention de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

 Samois-sur-Seine, le 14 févr. 18

Objet : Projet de lotissement – Risque lié à la structure du sol et son impact sur l’écoulement des eaux.

Monsieur le Préfet,

Notre association souhaite attirer votre attention sur un projet d’aménagement d’un lotissement de 15 maisons que la mairie de Samois-sur-Seine est en voie d’autoriser sur un terrain situé rue des Bas-Sablons.

Ce projet, de par son envergure en matière de densification, suscite de grandes inquiétudes chez tous les riverains mais aussi chez de nombreux samoisiens qui ont pu les exprimer notamment au travers d’une pétition que l’association vous a récemment adressée.

Notre association a également attiré l’attention de Monsieur le Maire de Samois-sur-Seine sur les dangers d’une construction sur ce terrain, situé sur des marnes vertes, recouvertes d’une couche peu épaisse de sablons. Plusieurs études géologiques ont reconnu les dangers qui découlent d’une construction sur des terrains argileux, du fait du retrait-gonflement des sols. Mais ces dangers ne concernent pas seulement les constructions nouvelles. En effet, ils concernent également les maisons avoisinantes, à cause de la modification du système d’écoulement des eaux.

En dépit de ces éléments, il semblerait que ces risques n’aient pas été correctement évalués et pris en compte pour l’étude du permis de construire par la commune

Vous trouverez en pièces jointes les différents éléments qui motivent notre inquiétude, ainsi que l’exemple concret d’une maison mise en péril par d’autres constructions, dans la même zone.

En plus d’un accroissement de la circulation au sein d’une zone dont l’accès est pourtant déjà considéré comme difficile, cet élément supplémentaire n’a pas été entendu et pris en compte par Monsieur le Maire de Samois-sur-Seine.

L’Association vous serait reconnaissante d’intervenir afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour réévaluer le projet et ainsi permettre de limiter une densification inédite, au sein de la commune de Samois-sur-Seine, qui pourrait porter atteinte à l’intégrité de nos habitats et à la sécurité des riverains.

Espérant que vous saurez être attentif à cette demande et restant dans l’attente de la réponse que vous y apporterez,

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l’expression de notre considération distinguée.

Le bureau de l’ASCAVS

P. j. : Lettre envoyée à Monsieur le Maire de Samois-sur-Seine - photocopie de la carte géologique - lexique